



Réponse du Conseil communal à l'interpellation 12-606 du groupe PopVertsSol intitulée « Priorité pour les jeunes dans les salles de sports »

(Du 11 mars 2013)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 7 mai 2012, le groupe PopVertsSol, par Mmes et MM. Christian van Gessel, Béatrice Nys, Catherine Loetscher Schneider, Yves Froidevaux, Nicolas de Pury, Caroline Nigg, Hélène Silberstein et Michel Favez a déposé l'interpellation suivante :

« *Priorité pour les jeunes dans les salles de sports* »

« En parcourant le programme d'occupation des salles de sport de la Maladière et de la Riveraine, on constate que certaines plages horaires tardives sont dédiées à des équipes de juniors, alors que des fins d'après-midi (16h-18h) ou des débuts de soirée (18h-20h) peuvent être réservés à des équipes seniors !

Par exemple, l'équipe des moins de 16 ans d'Union Neuchâtel a deux entraînements par semaine de 20h00 à 22h00. Or dans une équipe de jeunes de moins de 16 ans, il y en a qui ont 14 ans, donc qui sont en 8ème ou 9ème (selon l'ancienne numérotation).

Si l'on compte le temps de se doucher, de rentrer, et de se préparer à dormir, un tel jeune de 14 ans se retrouve donc, deux fois par semaine, à ne pouvoir se coucher avant 22h30 au moins.

Il faut savoir par ailleurs que les horaires de l'école secondaire commencent à 7h40, ce qui implique un lever à 7h00 au moins, donc il y

peut y avoir des cas de figure où un jeune ne dormirait que 8h30 (pour autant qu'il s'endorme immédiatement, ce qui n'est pas évident lorsqu'on sort d'une séance de sport de 2 heures), cela non pas une fois, mais deux fois par semaine.

Cela alors que l'on sait que le sommeil est extrêmement important pour les enfants et les adolescents, qu'il est scientifiquement prouvé qu'il leur faut 10 à 12h de sommeil chaque nuit, puisque outre le simple repos, c'est le moment où les os effectuent la majorité de la croissance, où les connexions neuronales dans le cerveau se multiplient, et où œuvrent de nombreux métabolismes importants pour le corps, lesquels ne surviennent plus une fois que l'âge adulte arrive.

Le groupe PopVertsSol demande de ce fait au Conseil communal :

- *Est-ce qu'il trouve normal que des jeunes de 14 ans soient ainsi sevrés de sommeil pendant la semaine ?*
- *Que compte-t-il faire pour remédier à cette situation préoccupante ? »*

Cette interpellation a été inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de la séance du 2 juillet 2012. Le texte de l'interpellation valant développement écrit, nous y apportons la réponse écrite ci-après, en application de l'article 57 du Règlement général de la commune de Neuchâtel.

1. Introduction

Le Conseil communal partage l'avis des interpellateurs concernant l'importance du sommeil – et de sa durée – chez les adolescents. Le repos nocturne n'est en effet plus à démontrer pour le développement des jeunes gens et jeunes filles. Nous ne sommes cependant pas certains toutefois que des jeunes entre 14 et 16 ans soient très nombreux à dormir 10h à 12h par nuit, qu'ils fassent du sport ou non. Le bénéfice que des adolescents retirent de la pratique d'un sport nous semble contrebalancer l'inconvénient qu'ils subissent en raison de nuits quelque peu écourtées. Le Service des sports, qui gère l'occupation des salles de gymnastique de la Riveraine et de La Maladière, fait tout ce qui est en son pouvoir pour privilégier les juniors et leur offrir des plages d'entraînement en fin d'après-midi ou en début de soirée. Il doit cependant composer avec les désirs et contraintes des clubs et avec un manque de disponibilité patent, la demande excédant largement l'offre.

2. Disponibilité insuffisante dans les salles existantes

Nombreux sont les clubs à solliciter des heures d'entraînement dans les salles en question : Mouvement Jeunesse Basket Union Neuchâtel (qui dispose de sept équipes juniors comptabilisant 86 jeunes), le NUC Volleyball (5 équipes/70 juniors), le Badminton Club (2/17), le Handball Club (5/57) sans parler des gymnastes et des jeunes qui pratiquent le unihockey ou le football en salle qui sollicitent également des heures d'entraînement. Il serait bien évidemment idéal de réserver les plages horaires 17h30-20h à ces juniors mais cela s'avère matériellement impossible. Nous ne disposons pas suffisamment de salles de gymnastique pour répondre à la demande qui va croissant. Le Service des sports fait tout son possible pour satisfaire les desiderata des différents clubs et utilise le moindre créneau dans les horaires d'occupation pour y caser un entraînement de juniors. Il doit toutefois composer avec une forte demande et fait face à une situation aiguë rendue encore plus difficile par l'indisponibilité des salles de sports du collège du Crêt-du-Chêne, en rénovation. Pour mémoire, l'offre en salles après la construction de la Maladière (5 salles) et de la Riveraine (3 salles) est équivalente à ce qu'elle était avant la démolition des deux salles de Pierre-à-Mazel, des trois salles de Panespo et des trois surfaces de la salle omnisport.

Malheureusement, aucun secours ne viendra des communes avoisinantes qui doivent elles aussi faire face à un manque cruel de salles non seulement pour les écoles mais également en soirée pour les sociétés de gymnastique et les clubs sportifs. La situation pourrait se détendre un tout petit peu si l'Eoren et l'Etat acceptaient la construction d'une salle multisports double ou triple à Peseux mais cela reste de la musique d'avenir. D'une manière plus générale, il convient de relever que les disciplines de salle ne sont pas les seules à être confrontées à des contraintes d'horaire. Des adolescents pratiquant d'autres sports sont également concernés par cette problématique et sont obligés de s'entraîner quelque peu tardivement.

3. Disponibilités insuffisantes des entraîneurs miliciens des clubs

Le Service des sports planifie l'occupation des salles en étroite collaboration avec les clubs. Il accorde une certaine priorité aux souhaits des sociétés dont les équipes fanion évoluent dans l'élite nationale. Or, pour des raisons qui leur sont propres, ces clubs privilégient parfois pour l'entraînement de leur premières équipes des plages horaires qui seraient

plus appropriées pour des juniors. Les entraînements de jeunes à des heures tardives relève donc plus de la propre planification interne des clubs que d'une volonté délibérée du Service des sports.

Par ailleurs, les équipes juniors sont la plupart du temps entraînées par des miliciens qui travaillent en journée et ne trouvent des disponibilités qu'en soirée, soit durant leurs loisirs. Les difficultés relevées par les interpellateurs sont donc réelles mais elles ne résultent pas d'une volonté délibérée du Service des sports qui en l'occurrence ne fait que répondre aux désirs et exigences des clubs et tente de satisfaire tout le monde en dépit d'un déficit en salles d'entraînement non seulement en ville de Neuchâtel mais sur tout le littoral.

4. Mouvement jeunesse d'Union Neuchâtel Basketball

Le club de basketball cité par les interpellateurs nous a assurés accorder toujours la priorité à l'enfant, à ses intérêts, à sa santé et à sa formation. Le sport vient ensuite. En cas de difficultés signalées par les parents, le club s'efforce de trouver des solutions appropriées avec ces derniers pour le bien du jeune. Le mouvement jeunesse d'Union Neuchâtel Basket rassemble 180 jeunes de 8 à 19 ans répartis dans 12 équipes. Le club dispense chaque semaine plus de 50 périodes d'entraînement dispensées par 11 entraîneurs dont un seul est professionnel. Certains de ces entraînements sont donnés à Auvernier et à Cortaillod en raison du manque de disponibilité des salles entre 17h et 20h sur Neuchâtel. Union Neuchâtel Basket fait donc tout ce qui est en son pouvoir pour proposer aux basketteurs en herbe âgés de 8 à 14 ans des entraînements à des heures agréables et adéquates. Mais à l'impossible nul n'est tenu.

5. Résultats d'une enquête auprès des clubs

Le Service des sports a effectué une enquête auprès de tous les clubs dont les équipes s'entraînent dans des salles sous sa gestion. Ces clubs confirment que ledit service n'a jamais voulu contraindre volontairement les jeunes de moins de 16 ans à pratiquer leur discipline favorite au-delà de 20h. Ils sont également unanimes à dire que ledit service a toujours procédé à la répartition des heures de salle en début de saison en concertation avec les nombreux utilisateurs de ces locaux fort prisés. Le Conseil communal regrette que des équipes de juniors soient amenées à s'entraîner en soirée parfois jusqu'à 22h. Le Service des sports ne saurait toutefois en être tenu pour responsable. Une telle situation est tributaire avant tout de la disponibilité du personnel d'encadrement de

ces jeunes sportifs au sein des clubs et des exigences posées par les entraîneurs des équipes séniors évoluant dans l'élite nationale. Le manque chronique de temps d'entraînement dans les salles en fin d'après-midi et en début de soirée complique encore la situation.

6. Conclusion

En dépit des problèmes signalés ci-dessus, nous redoublerons d'efforts au début de la prochaine saison pour accorder la priorité aux jeunes de 14 à 16 ans en fin d'après-midi et exploitera en leur faveur le moindre espace disponible dans les horaires d'occupation des salles de la Maladière et de la Riveraine.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à l'interpellation no 12-606.

Neuchâtel, le 11 mars 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Pascal Sandoz

Rémy Voirol